

FORMULAIRE DE REINSCRIPTION 2023/2024

DEBUT DES COURS : LUNDI 28 AOUT 2023



Nom		Prénom	
Jour et Heure du cours	Choix 1 :	Choix 2 :	

Type de forfait	Nombre de séances*	Tarif de la séance	Total des séances	Adhésion + licence FFE	Adhésion Association EDA
<input type="checkbox"/> Forfait annuel* Du :/...../..... Au :/...../.....	10€
<input type="checkbox"/> A la carte					
<input type="checkbox"/> Sans adhésion Ou séances d'essais					
<input type="checkbox"/> Demi-Pension 3 cours par semaine avec le même cheval	10 mois	250€			
<input type="checkbox"/> Tiers Pension 2 cours par semaine avec le même cheval	10 mois	170€			
<input type="checkbox"/> Location casier	<input type="checkbox"/> Petit casier : 100€ / an <input type="checkbox"/> Grand casier : 150€/an				

Règlement :

- Forfait / Carte :€ > remplir le tableau de règlement

- A l'inscription : Adhésion + licence FFE :€ A régler le jour de l'inscription

- Adhésion Association : 10€ à l'ordre de l'Association hippique EDA

*Le forfait annuel comprend 43 séances du Lundi 28 août 2023 au Samedi 6 juillet 2024 (pas de cours du 24 décembre 2023 au 7 janvier 2024)

si vous commencer les cours après le 28 août, déduire le nombre de séances qui n'ont pas été faite entre le 28 août et le jour où vous commencez les cours.

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation. Je reconnais avoir pris connaissance de l'obligation du port du casque adapté à la pratique de l'équitation. J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique de l'établissement et bénéficie directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès et de rectification. Je déclare **accepter** l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

En cas de changement d'adresse ou numéro de téléphone merci de faire les modifications directement sur votre compte Equimondo.

Rappel important :

- Il est possible de faire plusieurs séances d'essais avant de s'engager sur l'année. **Les forfaits ne sont pas remboursés en cas d'abandon.** Les séances manquées peuvent être rattrapées dans le mois ou le mois suivant, passé ce délai l'heure sera perdue.
- Il se peut que certains cours soient déplacés, les cours déplacés à la demande du centre équestre seront à rattraper avant le 30 juin.
- Les cours sont maintenus les jours fériés (sauf exception).

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, »

Fait à Thiancourt, le (Nom, prénom et signature du responsable pour les cavaliers mineurs)

Tarif de l'adhésion au centre équestre qui inclue la licence à la FFE (à régler le jour de l'inscription)

	Licence	Adhésion	Total à régler licence + adhésion	Adhésion Association
Cavaliers nés en 2013 et après (10 ans et moins)	25€	65€	90€	10€
Cavaliers nés entre 2012 et 2006 (11 ans à 17 ans)	25€	85€	110€	10€
Cavaliers nés en 2005 et avant (18 ans et plus)	36€	100€	136€	10€

Tarif des séances :

	Forfait	Forfait 2 séances par semaine	Forfait 3 séances par semaine	A la carte	Sans Adhésion Séances d'essais
Cavaliers nés en 2013 et +	16€	14,50€	13,50€	20€	25€
Cavaliers nés en 2012 et -	18€	16,50€	15,50€	22€	27€

TABLEAU DE REGLEMENTS POUR LES FORFAITS ANNUELS, DEMI PENSION OU TIERS DE PENSION

Vous réglez :

- Par chèque(s) en une ou plusieurs fois (jusqu'à 10x): **la totalité des chèques sont à faire au moment de l'inscription.**
- Par prélèvements automatiques : fournir un RIB (Les sommes et jour doivent être identiques chaque mois)
- En espèces

Tous les encaissements se font à partir du 1^{er} septembre. (Adhésion, licence et forfait). Si vous vous inscrivez au mois de juin, juillet ou août, vos règlements de licences et d'adhésion à fournir en même temps que l'inscription seront encaissés au 1^{er} septembre. Les règlements se font de septembre à juin maximum.

	Jours	Mois	Montant	Mode de règlement + numéro de chèque	
1		Septembre			
2		Octobre			
3		Novembre			
4		Décembre			
5		Janvier			
6		Février			
7		Mars			
8		Avril			
9		Mai			
10		Juin			

En signant ce document je m'engage à régler le forfait annuel dans sa totalité même en cas d'abandon. Seules les absences de plus de deux mois sous avis médical pourront bénéficier d'un avoir.

Fait à Thiancourt, le (Nom, prénom et signature)